

Le racisme anti-chrétien en terre d'islam : pourquoi tant de haine ?



Sur un plan général, il ne se passe pas une journée sans son lot de mauvaises nouvelles sur les chrétiens vivant en terre d'islam : assassinat des fidèles et de prêtres, attaques d'églises, massacre de masse, profanation de cimetières ou de lieux de cultes chrétiens etc. Après le massacre perpétré dans les églises du Sri Lanka, on apprenait que plus de 4 300 chrétiens avaient été tués dans le monde en 2018, un nombre en nette hausse, pour la sixième année consécutive : les chrétiens sont tués « au seul motif de leur foi » (voir les sites : www.islam-questions.com, <https://www.portesouvertes.ch>).

Le précepte d'aimer en Allah et de détester en Allah : base de la persécution des chrétiens en terre d'islam

Le silence de nos autorités et les mensonges de l'islam en

France

Face à cette situation, on n'entend aucune réaction, encore moins de condamnation. En Europe, la position officielle de ces autorités, soutenues par les responsables politiques, universitaires et médiatiques, se résume ainsi : le Coran comme les textes fondateurs de l'islam ne posent aucun problème. Ces milieux nous assènent comme seule réponse, cette contre-vérité : ceux qui utilisent la violence font une mauvaise lecture du Coran et ne représentent qu'une infime minorité d'extrémistes comme il en existe dans les autres religions.

Ces mensonges sont érigés en dogme, alors que personne n'a vu des attentats chrétiens commis au nom de Jésus, ou des attentats à la bombe perpétrés au nom de Bouddha.

Malheureusement, la persécution des chrétiens ne se limite pas aux massacres et aux attentats terroristes.

Elle est aussi l'œuvre des gouvernements dans les pays musulmans, qui institutionnalisent, dans leur législation officielle, les discriminations à caractère raciste. Les lois discriminatoires vont de l'emprisonnement jusqu'à la peine de mort comme la condamnation d'Asia Bibi.

Quand la persécution des chrétiens est l'œuvre de gouvernements, il faut admettre cette réalité : il ne s'agit pas d'une minorité d'extrémistes, mais d'États, membres de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme, et qui représentent officiellement l'islam.

Si ces États agissent ainsi, ils ne peuvent être accusés d'ignorer les préceptes de l'islam ou d'agir en contradiction avec ces préceptes. On ne peut plus se cacher derrière un prétendu « extrémisme islamique », qui n'aurait rien à voir avec l'islam.

Il faut bien admettre que des centaines de millions de chrétiens subissent des discriminations et sont persécutés au seul motif de leur foi : il s'agit donc bel et bien d'un racisme antichrétien qui est institutionnalisé dans les

législations officielles des pays musulmans.

En fait, ces pays agissent en conformité en conformité totale avec le Coran et les textes sacrés de l'islam.

Pour illustrer d'une manière concrète cette situation, nous prendrons le cas de l'Algérie, un pays censé respecter « la liberté de conscience ».

Le lien de cause à effet entre les discriminations à caractère raciste et les textes sacrés de l'islam

À travers ses textes sacrés, peut-on établir un lien de cause à effet entre l'islam et la persécution que subissent les chrétiens. Malheureusement, ce lien est évident : il apparaît clairement dans les préceptes du Coran et la sunna de Mahomet. Le Coran commence par préciser que les musulmans constituent la « meilleure de toutes les communautés et que la majorité des chrétiens sont des pervers » :

□ (S3, V110) : *« Vous les musulmans, vous êtes la meilleure communauté qu'Allah ait fait surgir parmi les hommes : vous ordonnez le convenable, vous interdisez le blâmable et croyez en Allah. Si les chrétiens et les juifs qui ont déjà reçu l'Écriture avaient la foi (en l'islam), ce serait meilleur pour eux. Il y en a qui ont la foi (en se convertissant à l'islam), mais la plupart d'entre eux sont des pervers. »*

Ainsi, les musulmans sont appelés à lutter contre ce qui est blâmable, du point de vue musulman, pour faire triompher l'islam.

L'islam est la seule religion acceptée par Allah.

Selon cette vérité coranique, Allah n'accepte aucune religion en dehors de l'islam :

□ (S3, V85) : *« Et quiconque désire une religion autre que l'islam ne sera point agréé et se retrouvera dans l'au-delà parmi les perdants. »*

□ (S3, V19) : *« Certes, la (seule) religion acceptée d'Allah c'est l'islam. »*

En plus, les musulmans sont convaincus que la religion de tous les prophètes est l'islam : tous ces prophètes ont appelé les peuples à suivre la religion de l'islam et à reconnaître Mahomet, comme le « sceau des prophètes ». Il est donc logique de lutter contre les chrétiens qui associent au Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Coran affirme avec force que cette religion relève du polythéisme :

□ (S9, V31-32) : « *Ils ont pris le Christ fils de Marie, comme seigneur en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah veut parachever sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants.* »

□ (S9, V33) : « *C'est Allah qui a envoyé Son messager Mahomet avec la bonne direction et la religion de la vérité (l'islam), afin qu'elle triomphe sur toutes les autres religions.* »

Comme l'islam ne fait pas de différence entre le politique et le religieux, ce sont les gouvernants qui doivent appliquer ces préceptes : la loi ne doit reconnaître un statut d'égalité entre l'islam et les autres religions. Même si on permet la pratique d'autres cultes, la pratique de ces cultes doit se soumettre à des conditions draconiennes qui sont en contradiction totale avec le principe de la liberté religieuse.

Mais l'islam va encore plus loin : il interdit toute forme d'amitié ou d'amour envers les chrétiens et demande de les combattre jusqu'à ce qu'ils acceptent leur statut d'infériorité et d'humiliation.

L'hostilité envers les chrétiens dans l'enseignement coranique.

Le Coran prescrit :

□ (S5, V51) : « *Ô croyants (musulmans) ! Ne prenez pas pour amis sincères ou alliés proches, les Juifs et les Chrétiens... Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs.* »

Le Coran, en toute cohérence, appelle à combattre les

chrétiens jusqu'à ce qu'ils se soumettent au conquérant musulman. Il ne peuvent pratiquer leur culte qu'à la condition de vivre dans l'humiliation et l'infériorité :

□ (S9, V29) : « *Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger (Mahomet) ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité (l'islam), parmi les chrétiens et les juifs qui ont reçu les Écritures, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de leurs propres mains, après avoir accepté l'humiliation.* »

L'attitude des pays musulmans et des groupes terroristes découlent de ces principes. Les gouvernements persécutent et les terroristes tuent. Comme on le constate, les deux attitudes se complètent et sont en conformité totale avec les préceptes de l'islam :

Le Père Henri Boulad : La situation des chrétiens d'Égypte en 2019 (<http://islamisation.fr>)

Le culte chrétien est soumis à des conditions draconiennes

Pour l'Algérie, on commencera par rappeler les principes soulignés par le ministre Ahmed Taleb sur les valeurs fondamentales devant structurer le système éducatif :

« Nous avons souligné à ce propos que l'islam était la valeur des valeurs dans la vie algérienne, et que les autres valeurs ne devaient leur importance, leur existence et la considération dont elles jouissent, qu'en fonction de l'harmonisation de leurs liens avec l'islam, ou bien parce qu'elles en tirent leur origine ou lui sont soumises. »

Alors que le Code pénal fixe des limites draconiennes à la liberté d'expression des chrétiens :

Article 11 : Sans préjudice des peines plus graves, est puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de 500 000 DA à 1 000.000 DA quiconque :

□ Incite, contraint ou utilise des moyens de séduction tendant

à convertir un musulman à une autre religion, ou en utilisant à cette fin des établissements d'enseignement, d'éducation, de santé, à caractère social ou culturel, ou institutions de formation, ou tout autre établissement, ou tout moyen financier.

□ Fabrique, entrepose, ou distribue des documents imprimés ou métrages audiovisuels ou par tout autre support ou moyen qui visent à ébranler la foi d'un musulman.

L'article 144 bis 2 précise : « quiconque offense le prophète et les envoyés de Dieu ou dénigre le dogme ou les préceptes de l'islam, que ce soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration ou tout autre moyen » doit être puni de 3 à 5 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 à 100 000 dinars. (Voir : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie_ordon-06-03-2006religions.html).

L'Algérie utilise l'école obligatoire pour l'islamisation de masse

Ainsi toute forme de visibilité ou de témoignage de sa foi sont strictement interdits aux chrétiens au motif qu'ils constituent un « dénigrement de l'islam ». En revanche pour l'islam, la situation est entièrement différente :

□ Il a le droit et le devoir de dénigrer le christianisme et ses adeptes

□ Il utilise les immenses moyens de l'État, en particulier l'école obligatoire, pour mener un prosélytisme de masse.

Contrairement à nos médias et nos intellectuels, les universitaires et les journalistes algériens dénoncent avec courage cette situation (Le Matin d'Algérie : <https://www.lematindz.net/news/23779-leducation-islamique-a-lecole.html>).

Le prosélytisme musulman est présent quotidiennement avec les appels aux cinq prières quotidiennes, diffusées sur les médias publics et sur l'ensemble du territoire par hauts parleurs.

Mais le plus grave réside dans l'islamisation des esprits par l'école : l'éducation islamique est une matière obligatoire pour tous les écoliers et lycéens algériens :

« L'école se doit de promouvoir ces composantes fondamentales de l'identité algérienne : l'islam, en tant que religion, culture et civilisation, dont il faut renforcer le rôle dans l'unité du peuple algérien. Les caractéristiques de la nation algérienne ont été ainsi façonnées par l'islam qui a conféré au peuple algérien la dimension fondamentale de son identité.

»

L'enseignement de la morale et de l'histoire doivent participer à cette volonté suprême d'islamisation.

□ L'écolier apprend l'interdiction de tout comportement contraire à la « morale islamique »

□ L'Histoire doit glorifier le passé musulman de l'Algérie. L'enseignement ne doit pas respecter la réalité des faits historique, mais se mettre au service de l'islam.

L'invasion musulmane du Maghreb : acte fondateur de la nation algérienne !

Ainsi, on enseigne que l'histoire de l'Algérie commence avec les invasions arabo-musulmanes. Ces guerres d'invasion commencèrent en l'an 670 apr. J-C. et durèrent une trentaine d'années.

Toute la période qui précédait cette invasion, y compris les six siècles de christianisme, sont considérés comme faisant partie de la « Jahiliya », c'est à dire les ténèbres de l'ignorance. En conséquence, Saint Augustin, Saint Cyprien ou Tertullien, qui font la fierté du Maghreb et du christianisme maghrébin durant les six siècles de christianisme qui ont précédé l'invasion arabo-musulmane, sont rejetés dans les ténèbres de la Jahiliya. On cache la vérité historique et on enseigne à tous les enfants que l'invasion arabo-musulmane constitue l'acte fondateur de l'Algérie. Les écoliers doivent ignorer que cette invasion a causé des grands massacres et des souffrances terribles.

Les historiens musulmans eux-mêmes (Ibn Khadoun, Baladuri, Ibn Kathir) rapportent que 300 000 vierges ont été réduites à l'esclavage sexuel, violées en masse et vendues comme du bétail sur les marchés arabo-musulmans. Et pourtant, cette invasion est considérée comme l'acte fondateur de la nation algérienne !

L'islamisation dans la cadre de l'école obligatoire

L'islam, en tant que religion officielle de l'État, nie les autres religions. L'éducation religieuse et morale ne peut consister qu'en une éducation islamique et un enseignement de la morale qui en découle : on n'est pas dans une perspective de transmission des savoirs mais dans une dimension de formation du sujet à une condition de croyant musulman.

En conséquence, l'éducation islamique est imposée comme discipline scolaire obligatoire : les élèves du primaire ont 1 h 30 mn d'éducation islamique par semaine, les collégiens, une heure hebdomadaire et les lycéens 2 heures hebdomadaires. Les notes obtenues aux examens participent au devenir scolaire de l'élève.

Cela ne laisse aucune possibilité, même théorique, d'un autre choix : même les élèves d'autres confessions religieuses, y compris les enfants chrétiens ou sans religion, sont soumis à cet enseignement.

En conséquence, les enfants et adolescents non musulmans vont « apprendre » tous les châtiments qui les attendent dans l'au-delà, voire « ici-bas ». Leurs enseignants leur « apprendront » qu'ils sont voués à l'enfer.

On peut imaginer la perversité de cet enseignement : pour avoir une bonne note aux examens, un élève non musulman devrait répondre en énumérant les châtiments qu'il encourt à cause de sa foi non musulmane ! L'élève chrétien devra affirmer que Jésus était musulman. Il doit désavouer ses propres parents comme mécréants qui suivent une fausse religion et trahissent Jésus-Christ !

Le silence complice et hypocrite de l'Occident sur le racisme antichrétien dans les pays musulmans

On commencera par noter l'attitude courageuse des journalistes et intellectuels algériens qui dénoncent cette situation qui relève d'un mépris total envers les minorités religieuses. Ces discriminations relèvent clairement du racisme et se basent sur les préceptes du Coran, qui est enseigné dans toutes les mosquées en Europe.

Les préceptes racistes de cet enseignement coranique sont mis en œuvre soit par la violence terroriste, soit par la discrimination à caractère raciste institutionnalisée dans les législations officielles des pays musulmans.

Et pourtant, elles ne sont dénoncées ni par les médias, ni par les autorités politiques, ni par les associations qui se disent antiracistes.

Ce silence est inacceptable : tous les êtres épris de justice et de liberté doivent réagir avec vigueur pour que cessent ces lâchetés devant le racisme qui frappe les minorités chrétiennes en terre d'islam.

Zohra Nedaa-Amal